ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

TRANS BANSHEE

Société par actions simplifiée
en cours de transformation en
société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 28 bis, rue d'Ouges
21600 LONGVIC
908 434 699 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 30/04/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune numérotées de 1 à 500.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : Monsieur Daouda CHERIF, demeurant 28 bis, rue d'Ouges 21600 LONGVIC
Directeur général : Monsieur Mamadou DIABY, demeurant 5 E, rue des Rétisseys 21240 TALANT
Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Daouda CHERIF et Monsieur Mamadou DIABY en qualité de co-Gérants.

AL24013926

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JC BURGUNDY

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 24 Sous les Roches -
39700 ROCHEFORT SUR NENON
920 489 325 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 33 Rue Carnot, 21200 BEAUNE au 24 Sous les Roches - 39700 ROCHEFORT SUR NENON à compter du 1er janvier 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 - Siège social des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24013954

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc 67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03.88.56.91.74
Fax. 03.88.56.91.68

TRANSFORMATION

BEREST BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 77.000 euros
Siège social : 14D rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON
RCS DIJON 820.856.078 (2016B00689)

Aux termes d'une délibération en date du 22/04/2024, enregistrée au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON le 22/05/2024, Dossier 2024 00022781, Réf. 2104P01 2024 A 01181, l'Assemblée Générale Mixte des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son objet, sa dénomination, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 77.000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit de tiers non associé doit être autorisée par la Société.
M. Yann ASELMEYER gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENTE DE LA SOCIÉTÉ: la société BUREAU D'ETUDES REUNIS DE L'EST «B.E.R. EST», société par actions simplifiée au capital de 956.820 euros, ayant son siège social 8 rue Girlenhirsch 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° 598.502.243 (59B224), représentée par M. Yann ASELMEYER, Président
Pour publication légale, Avocat

AL24013976

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GATITO

Société « GATITO »
Société Civile Immobilière au capital de 3000 Euros.
Siège social : 29 rue Jean Baptiste Baudin – 21000 Dijon
Numéro d'identification : 853 188 563 R.C.S. Dijon.
Aux termes d'une assemblée générale en date du 31.05.2024, les associés ont décidé de transférer le siège social, à compter du 01.06.2024, comme suit :
Ancien siège : 29 rue Jean Baptiste Baudin – 21000 Dijon.
Nouveau siège : 4 rue Chanoine Bordet – 21000 Dijon.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite auprès du tribunal de commerce de Dijon.
Madame Marine JARRASSÉ, gérante.

AL24014000

MODIFICATIONS DES STATUTS

Par décision du 29 mai 2024, l'associé unique de la société BTS EXPRESS INTERNATIONAL, EURL au capital de 5 000 euros, Siège social : 6 rue George Sand, 21300 CHENOVE, RCS DIJON 980 939 748, a décidé d'augmenter le capital social de 5 000 euros pour le porter à 10 000 euros et d'étendre l'objet social aux activités de négoce de produits d'alimentation générale et de produits non alimentaires, vente de véhicules neufs et d'occasion.Pour avis - La Gérance

AL24014008

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Société civile immobilière R 2 K

au capital de 5000 €
RCS AUXERRE 531 891 117

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18/05/2024 les associés de la SCI R2K ont décidé de transférer le siège social du 44 avenue Pasteur à AUXERRE (89000), au 16 rue Sainte Marguerite à BEAUNE (21200).
Suite au décès de Monsieur James KOERPER (gérant), Madame Catherine KOERPER demeurant au 16 rue Sainte Marguerite à BEAUNE, a été nommée gérante pour une durée illimitée.
Ces modifications seront publiées au Registre du Commerce et des Sociétés tenu aux greffes des Tribunaux de Commerce d'AUXERRE et de DIJON.
Pour avis et mention.

AL24014013

DIRECTEUR GÉNÉRAL

LA MILLÈRE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue du Centre -
21320 Créancey
952 613 305 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 17/04/2024, les associés ont pris acte de la démission de Mme Marie-Noëlle DUFRAIGNE de ses fonctions de Directeur Général et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Pour avis. Le Président.

AL24014015

// GÉRANCE

AVIS DE LOCATION - GERANCE

Aux termes d'un ASSP du 29/05/2024, la société LE TAXI DU PAYS BEAUNOIS, SAS au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé 26 rue Jean-Baptiste Boussu, 21200 VIGNOLES, immatriculée sous le n°839 142 296 RCS DIJON, a confié à la société TAXI JUCA, SARL au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 14A av Maréchal de Lattre de Tassigny, 21200 BEAUNE, immatriculée sous le n°984 986 844 RCS DIJON, l'exploitation à titre de location – gérance d'un fonds de taxi comprenant l'autorisation de stationnement taxi n°1 délivrée par la Mairie de GILLY LES CITEAUX (Côte d'Or) ainsi qu'un véhicule équipé taxi, pour une durée d'une année à compter du 1er juin 2024, renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds artisanal dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le loueur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

AL24013984

// DIVERS

AVIS

GARAGE FOURRIER
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 048,98 €
Siège social : 27 Avenue Eugène Spuller 21340 NOLAY
306 486 861 RCS DIJON
FFGP Société par actions simplifiee Au capital de 300 000 € Siège social : 27 Avenue Eugène Spuller 21340 Nolay En cours de constitution AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF La SARL GARAGE FOURRIER et la SAS FFGP, sus désignées, ont établi le 13/03/2024, un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions et au régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts en matière fiscale aux termes duquel la SARL GARAGE FOURRIER faisait apport à la SAS FFGP de sa branche complète et autonome d'activité de garage, vente de véhicules, tôlerie et peinture automobile, accessoires automobiles et voitures d'occasion, vente de carburants, comprenant un actif de 716.645,83 € et un passif de 566.645,83 €, soit un apport net de 150.000 €. Ce traité d'apport partiel d'actif a été approuvé par décisions unanimes des associés de la SARL GARAGE FOURRIER du 17/04/2024 et par la signature des statuts de la SAS FFGP le 18/04/2024 emportant approbation de l'apport partiel d'actif par les associés de ladite société au 17/04/2024. En rémunération et représentation de l'actif net apporté par la SARL GARAGE FOURRIER, il a été attribué à SARL GARAGE FOURRIER 1.500 actions nouvelles de 100 € chacune de valeur nominale, entièrement libérées, créées par la SAS FFGP à titre de rémunération de l'apport effectué à la constitution de la SAS FFGP Mention sera faite au RCS de DIJON

AL24013946

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 03/06/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier DIJON – PLOMBIERES-LES-DIJON : Loué sur une partie de la surface – Objectif : maintien de l'exploitant sur les parcelles louées. Terres et landes - Urbanisme : PLUi de Dijon métropole – Zone N (HS186 et AP233) – Zone Ap (HS200) – Zone Apv (AP304)
Dijon (21) 1 ha 39 a 00 ca 'LE BAS DES CHARMES' : HS-0186-0200
Plombières-lès-Dijon (21) 12 a 32 ca 'COMBE GENELET' : AP-0233 - 'COMBE TONY' : AP-0304
Remilly-sur-Tille (21) : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Libres après la récolte 2024 70 a 44 ca 'TERRES ROUSSES' : ZA-0022-0033-0034-0036
Montmoyen (21) : Terres, landes – Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien des fermiers en place
6 ha 86 a 70 ca 'CHARME' : ZH-0010AJ-0010AK-0010B - 'CHAMPS CHLOGNIATS' : ZI-0027J-0027K
Bellenot-sous-Pouilly et Martrois : Objectif = Maintien des exploitants sur les parcelles occupées - Propriété agricole composée d'un ensemble de bâtiments et de foncier en nature de prés, terres, bois - Urbanisme : RNU
Bellenot-sous-Pouilly (21)
146 ha 34 a 06 ca 'LE GRAND PRE' : A-0038-0039J-0039K-0040J-0040K-0041-0042J-0042K - 'FERME DE VEUCHEY' : A-0005-0006-0007-0008A-0008Z - 'LARREY SOUS LA PERRIERE' : A-0009-0010-0011-0014-0446J-0446KZD-0054J-0054K - 'BOIS DE LA PERRIERE' : A-0020 - 'PRE DE LA GRANGE' : A-0001J-0001K-0002-0003-0004 - 'LES ATHES DE LA MOUILLE' : A-0024J-0024K-0025J-0025K - 'BOIS DE POLAY' : A-0026 - 'CRIOT' : ZC-0004-0007A-0007B - 'DERRIERE CRIOT' : ZC-0001AJ-0001AK-0001B - 'LA GRANDE MONTAGNE' : ZD-0055J-0055K-0059-0060-0066AJ-0066AK-0066B
Martrois (21) 5 ha 34 a 66 ca 'SUR CRIOT' : A-0844-0845 - 'POIRIER AUX ROTS' : A-0143 - 'CHAMP NIVET' : A-0592-0595 - 'BAS DES MOTTES' : A-0195 - 'PLAINOISE' : B-0568-0572-0573-0574-0575-0577-0578-0579
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Fénay (21) : Terre - Urbanisme : Zone A du PLU - Libre après récolte 2024
38 a 71 ca 'LA PIECE DES QUINZE JOURNA' : AH-0023
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/06/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014002

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

LA CLEF DESCHAMPS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 9001 Allée des Grillons -
21200 BEAUNE
822 330 692 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 mars 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à effet du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Baptiste DESCHAMPS, domicilié 2 Allée des Grillons à BEAUNE (21200), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le mandat de Président de Monsieur Jean-Baptiste DESCHAMPS prend fin du fait de sa nomination en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du domicile du liquidateur, soit au 2 Allée des Grillons à BEAUNE (21200). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013927

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA CLEF DESCHAMPS

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 9001 Allée des Grillons -
21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 2 Allée des Grillons -
21200 BEAUNE
822 330 692 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 mars 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Baptiste DESCHAMPS, demeurant 2 Allée des Grillons à BEAUNE (21200), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013929

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date du 28/05/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : MMC BERTRAND
OBJET SOCIAL : l'acquisition et la gestion de biens immobiliers ainsi que tous titres de sociétés immobilières
SIEGE SOCIAL : 9, Impasse Les Crais L'Huilier 21310 TANAY
CAPITAL : 100 €.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.
GERANCE : M. BERTRAND Grégory demeurant 9, Impasse Les Crais L'Huilier 21310 TANAY

AL24013970

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/04/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : MONCOLIS TRANSPORT
Forme : SASU
Capital social : 3 000 €
Siège social : 16 Rue Alphonse bertillon, 21000 DIJON
Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : - Le transport des marchandises par des véhicules de moins de 3,5 tonnes, - L'exploitation de véhicule de transport des marchandises avec chauffeur de moins de 3,5 tonnes, - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession des procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle, qui soit industrielle et littéraire ou artistique, relatifs à ces activités. - La participation, directe ou indirecte, et par tous les moyens, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; 2 - La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession des procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle relatifs à ces activités. - Et généralement, toutes opérations quelconques, industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, destinées à la réalisation de l'objet social.
Président : M. Wael ZAMO demeurant 16 Rue Alphonse bertillon, 21000 DIJON
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL24013937

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POMMARD (21630) du 23 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI DU PRE NEUF.
Siège social : 12 Rue de Largillière – 21630 POMMARD,
Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 2.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Guillaume BADUEL, demeurant 119 Route de Beaune – Hameau de Melin – 21190 AUXEY-DURESSES,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL24013942

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : FFGP FORME : Société par actions simplifiée CAPITAL : 300 000 € SIEGE : 27 Avenue Eugène Spuller 21340 Nolay OBJET : tous travaux et transactions se rapportant à l'automobile, achats, ventes de véhicules neufs et d'occasion, réparations et entretien de toutes machines, dépannage et remorquage, achats et ventes de pièces détachées, de lubrifiants, de carburants et généralement de tous produits ou articles se rapportant à l'automobile. DUREE : 99 ans ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix sur justification de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. AGREMENT : Les cessions d'actions sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. PRESIDENT : GARAGE FOURRIER, SARL au capital de 3 048,98 euros, ayant son siège 27 Avenue Eugène Spuller à NOLAY (21340), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 306.486.861. DIRECTEUR GENERAL : HOLDING PGM, SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège 50 Bis rue du Faubourg Saint Martin à FONTAINE LES DIJON (21121), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 982 711 509. IMMATRICULATION : au RCS de RCS DIJON.

AL24013945

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 23/05/2024, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI GRENOT
Siège social : 41 Rue du Château d'Eau - 21160 CORCELLES LES MONTS
Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI GRENOT et cession à titre exceptionnel desdites participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital social : 100 euros (numéraire)
Gérance : Monsieur Mathieu GRENOT et Madame Clara PEREYRON GRENOT, demeurant ensemble 41 Rue du Château d'eau - 21160 CORCELLES LES MONTS
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant plus des 2/3 du capital
Pour avis
La Gérance

AL24013952

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GEVREY CHAMBERTIN du 31/05/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : RBV Siège : 5 allée de Cluny, 21220 GEVREY CHAMBERTIN. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 200 euros. Objet : - l'investissement locatif, le conseil en investissement locatif, le conseil aux entreprises ; - le conseil sportif, le coaching sportif, la vente de matériel ou de compléments alimentaires ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Bastien, Michel, Hubert REYT, demeurant 5 allée de Cluny, 21220 GEVREY CHAMBERTIN. Directeur général : Madame Violène, Amandine GRANGER, demeurant 5 allée de Cluny 21220 GEVREY CHAMBERTIN. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS. POUR AVIS Le Président

AL24014006

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DE LA CASERNE SAINT VINCENT SCI au capital de 9 146,94 € Siège social : 6 rue Plateau de la Bonne Dame 58000 NEVERS 320 433 915 RCS NEVERS AVIS DE PUBLICITÉ ET DE REMPLACEMENT DU GÉRANT Selon décisions du 03.10.2023 avec effet le même jour : l'AGE a décidé de transférer le siège social du 6 rue Plateau de la Bonne Dame 58000 NEVERS au 132 avenue Dugay Trouin, Les Issambres 83380 ROQUEBRUNE SUR ARGENS, et de modifier en conséquence les statuts. L'AGE a également nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, M. Jean Michel FERARD, demeurant 4 route des Brouères 58000 Challuy, en remplacement de Simone FERARD, décédée le 15.03.2020. L'article 36 des statuts a été supprimé. Modification sera faite au GTC de NEVERS. Pour avis, La Gérance

AL24013800

NOMINATION DE GÉRANT

BOCHEN

SARL au capital de 1.000€
Siège social : 37 RUE DU GENERAL DE GAULLE
58000 NEVERS
RCS 947 922 175 NEVERS

L'AGE du 24/10/2023 a nommé gérant : M WANG SONGMIN, 37 RUE DU GENERAL DE GAULLE 58000 NEVERS en remplacement de M WANG LING, à compter du 24/10/2023. Mention au RCS de NEVERS

AL24013902

GROUPE

MODIFICATION DU CAPITAL

RACELAB

1 SAS AU CAPITAL DE 10 000 €
PORTÉ À 110 000 €
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPOLE VILLAGE D'ENTREPRISES
MODULE n°3 - 58470 MAGNY-COURS
812 681 138 RCS NEVERS

Par décisions de l'associée unique du 31/12/2023 et du certificat délivré le 31/12/2023 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 100 000 € par émission de 10 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 10 000 € à 110 000 €.
En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à dix mille (10 000 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent dix mille € (110 000 €).
POUR AVIS

AL24013913

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GROUPEMENT FORESTIER DE BAZOCHES DU MORVAN

Siège social
Château de Bazoches
58190 BAZOCHES DU MORVAN
Capital social : 103.818 €
RCS NEVERS 428 238 885

Suivant décision collective des associés du 2 mai 2023, il résulte que, Monsieur Alexandre Drouilhet de Sigalas demeurant lieu dit Archanger 41700 CHEVERNY, a été nommée en qualité de cogérant associé, à compter de cette date, pour une durée illimitée. Les articles 13 et 14 des statuts a été modifié en conséquence.
RCS : Nevers.
Pour avis,

AL24013918

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS

B & F ASSOCIES - 529 077 646 RCS NEVERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
porté à 300 000 euros
Siège social : 8 Rue du Bengy
58640 VARENNES VAUZELLES

L'AGE réunie en date du 20/03/2024 a décidé d'augmenter le capital social de 288 000 euros par l'incorporation directe de réserves et d'une prime d'apport au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées : ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL - Ancienne mention : Le capital social est fixé à DOUZE MILLE EUROS (12 000 €) ; Nouvelle mention : Le capital social est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (300 000 €). Pour avis - La Gérance

AL24013931

TRANSFERT DE SIEGE DANS LE MÊME RESSORT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE DES VALLEES

Groupement foncier agricole
au capital de 1 000 €
Siège social : Les Loges
58150 POUILLY SUR LOIRE
433 169 927 RCS NEVERS

Les associés du GFA dénommé GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE DES VALLEES réunis en age le 11/04/2024 ont décidé de transférer le siège social du Les Loges 58150 POUILLY SUR LOIRE au 7 Impasse des Ouasses 58150 TRACY SUR LOIRE et de modifier l'article 4 des statuts. Modification sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis

AL24013936

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TAND HUIAI

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 38 RUE BENOIT D'AZY
58600 FOURCHAMBAULT
RCS NEVERS 451 570 287

L'assemblée générale extraordinaire du 28/05/2024 a décidé le transfert du siège social à compter du 28/05/2024 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 38 RUE BENOIT D'AZY, 58600 FOURCHAMBAULT.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 4 PLACE ST LAURENT, 58000 NEVERS.
L'inscription modificative sera portée au RCS NEVERS tenue par le greffe du tribunal.

AL24013940

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BONNOT RESTAURATION SAS au capital de 5 000 € Siège social : Rue du 13ème de Ligne 58000 NEVERS 851.726.810 RCS NEVERS L'assemblée générale du 27/05/2024 a décidé, à compter du même jour, la nomination de Pierre Olivier COLMICHE demeurant 13 bis rue Claude Perrin 58000 NEVERS en qualité de président en remplacement de la société HOLDING BONNOT, présidente démissionnaire. Ancienne mention Présidente : la société HOLDING BONNOT. Nouvelle mention Président : Pierre Olivier COLMICHE demeurant 13 bis rue Claude Perrin 58000 NEVERS. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL24013951

ANNONCES LÉGALES

MODIFICATIONS DES STATUTS

LA CANTINE IDEALE SASU au capital de 1 000 €. Siège social : 8 RUE DES BOUCHERIES 58000 NEVERS. 915 364 749 RCS NEVERS Par décision de l'associé unique du 23/05/2024, il a été décidé : de changer la dénomination sociale qui devient CINQUANTE HUIT, à compter du 23/05/2024; de modifier, à compter du 23/05/2024, l'objet social comme suit : « La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Les activités de traiteur; Les activités de restaurant de type traditionnel à emporter ou à consommer sur place; Les activités de restaurant de type rapide à emporter ou à consommer sur place; La vente de boissons chaudes ou froides, avec ou sans alcool, conformément à la législation en vigueur€; Livraison de plats cuisinés auprès de particuliers et d'entreprises; Les organisations d'évènements€; L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. «; Modification au RCS de NEVERS

AL24013957

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

J.C.B. ELEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 500 euros
Siège social : 4 Quai Foch
58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE
788 589 489 RCS NEVERS

Le 30.04.2024, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :
- Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux, de bornes de recharges électriques IRVE et énergies renouvelables,
- Installations de panneaux photovoltaïques.
Pour avis.

AL24013960

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SILVA ENVIRONNEMENT

SARL AU CAPITAL DE 2 000 €
SIEGE SOCIAL :
4 rue de la Brigade Alsace-lorraine
67000 STRASBOURG
818 639 304 RCS STRASBOURG

Le «06 mai 2024», l'assemblée générale de cette société ayant pour gérant Madame Alba BEZARD demeurant Champs de la Cure 58230 SAINT-AGNAN a décidé de transférer le siège social au 58230 SAINT-AGNAN, 102 route de la Roche au lieudit « Le Jarnois » à compter du «06 mai 2024». Radiation au RCS de STRASBOURG. Nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.

AL24013975

MODIFICATION

SARL LE RELAIS VAUBAN

SARL au capital de 38 000 €
Siège social : 3 Route de Corbigny
58190 BAZOCHES
887 715 563 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 02/02/2024, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social comme suit à compter du 02/02/2024 :
Restauration, débit de boissons, chambres d'hôtes, épicerie, gîte.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL24013981

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATION DE DIRIGEANT

MECAMACHINE HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 700 300 euros
Siège social : Les Zagots,
58260 LA MACHINE
691 880 173 RCS NEVERS

Le 29/02/2024, l'AGOA a décidé de ne pas renouveler les mandats de la société BLANC ET ASSOCIES AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire et de la société SAC BLANC ET ASSOCIES, Commissaire aux Compte suppléante.
Pour avis.

AL24013994

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MARIE GALANTE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 114, Route d'Antibes
58400 MESVES SUR LOIRE
448 241 554 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGO du 30/06/2023 il a été pris acte de la fin du mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société KPMG SA.

AL24013997

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'un acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 6/3/2024 publié au SPFE de NEVERS 1, le 27/3/2024 volume 5804P01 2024P N° 2502, contenant donation-partage,
Il a été nommé comme co-gérant de la société Civile Immobilière RIOUSSE, ayant son siège social à FOURCHAMBAULT (Nièvre) 49 bis route de Nevers au capital de 157.022,49 euros immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 343105474, à compter du 6/3/2024 : Mr GAUTHIER Thomas, dt à SENS (89100) 139 rue d'Alsace Lorraine, célibataire.
En conséquence, ladite société, sera a compter du 6/3/2024 gérée par Mme Chantal Marie Suzanne GAUTHIER née RIOUSSE, dt à NEVERS (Nièvre) 30 rue Marcel Paul, et Mr GAUTHIER Thomas, ci-dessus nommé, sans limitation de durée.
L'article des statuts a été modifié en conséquence.
POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL24014001

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 3.6.2024, l'associé unique de la SARL A2 Strat au capital de 1.001.399€, siège social à POUGUES LES EAUX (Nièvre 58320) 3, rue du Mont Givre, 884 611 252 RCS NEVERS, a décidé d'augmenter son capital par apport en nature. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital : 1.001.339€ NOUVELLES MENTIONS : Capital : 2.001.678 €. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

AL24014004

NOMINATION DE CO-GÉRANT ; MOUVEMENT D'ASSOCIÉS

GROUPEMENT FORESTIER «LES FROMENTEAUX»

Groupement Forestier
au capital de 306.727,42 euros
Siège social : Les Fromenteaux
58250 LA NOCLE MAULAIX
RCS NEVERS : 323 551 697

L'assemblée générale en date du 25 avril 2024 a pris acte de la nomination de Monsieur Cyprien MYCINSKI, à compter du 25 avril 2024.
L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis : La gérance.

AL24014011

// GÉRANCE

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 27/4/2024, enregistré à NEVERS 1, le 21 mai 2024, dossier 2024 0000 9223 réf : 5804P01 2024 N 00270,Mr REY Fréderic, et Mme SANCHEZ Dominique, son épouse, dt à GUERIGNY (Nièvre) 2 avenue du Général Cheutin,
ont vendu à :
Mr CLEMENT Dany Marcel, dt à NICE (06300) 1 rue Maréchal Vauban, les Portes du Palio, célibataire,
Un fonds de commerce de vente d'articles de fumeurs, bimbeloterie, confiserie, tabac, boissons à emporter, jeux de grattage, Française des jeux, bar sans alcool, gérance débit de tabac, sis à GUERIGNY (Nièvre) 2 avenue du Général Cheutin, lui appartenant, connu sous le nom commercial PAUSE CAFE, et pour lequel il est immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 413 627 423,
Moyennant le prix ppal de 140.000 euros.
Tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.
L'entrée en jouissance a été fixée au 27/4/2024.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP E.CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, domicile élu, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.
POUR UNIQUE INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL24013958

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le 15/05/2024, enregistré à NEVERS (58) le 22/05/2024, ref 5804P01 2024 N 00275, la SARL LA CREPE DANS LES ETOILES DU MORVAN, au capital de 5000€, dont le siège est à LUZY (58170) 9 rue du commerce, RCS de NEVERS, SIREN 837610955
A vendu à la SAS NILI FOOD, au capital de 5000 euros €, dont le siège est à LAROCHE-MILLAY (58370), 3 rue du château, RCS de NEVERS SIREN 92500120800014
un fonds de commerce de café, vente de boisson alcoolisée (licence IV, salon de thé, crêperie, vente de produits régionaux sis à LUZY (58170) 1 rue Diderot
Moyennant le prix de 25.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 20.000€ et au matériel pour 5.000€
L'entrée en jouissance a été fixée au 15/05/2024.
Les oppositions seront reçues chez Me Jean CHINCHOLE notaire à LUZY (58170) 1 rue de la République, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion.
Pour AVIS ET MENTION
Me CHINCHOLE

AL24013968

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du 22 mai2024 enregistré à Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS le 28 mai 2024 dossier 202400009796 référence 5804P01 2024 A 00331,
VENDEUR : La société AMBULANCES BOUSSUGE, société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est à CLAMECY (Nièvre) - Route de Surgy, Zone Industrielle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 400 712 170
ACQUEREUR : La société AMBULANCES TISSIER, société à responsabilité limitée au capital de 470.774 euros dont le siège social est à NEVERS (Nièvre) - 119, Route de Marzy,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 498 917 202
DESIGNATION DU FONDS : Une partie du fonds de commerce et artisanal d'ambulance, transports sanitaires et taxi portant sur une autorisation de mise en service d'un véhicule sanitaire léger exploité à CLAMECY (Nièvre) - Route de Surgy, Zone Industrielle, pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 400 712 170
PRIX : 60.000 euros
JOUISSANCE : le 22 mai 2024
OPPOSITION : Pour la réception des pièces, des oppositions et des correspondances il est fait élection de domicile au cabinet NOVO CONSEILS sis à NEVERS (Nièvre) - 15, Rue Adam Billault dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour avis

AL24013973

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un ASS en date du 04/04/2024 enregistré au Service des Impôts de NEVERS le 13/05/2024, Dossier 2024 00008726, référence 5804P01 2024 A 00318.
Monsieur Philippe BOIZOT, né le 13 septembre 1968 à Château-Chinon-Ville, demeurant Les Champs de Couloir 58120 DONMARTIN
a confié à
La société LES AMBULANCES DU MORVAN, Société par Actions Simplifiée au capital de 7 774,90 €, située 45 route d'Autun 58120 Château-Chinon-Ville, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Nevers sous le n° 333 925 337,
L'exploitation de 3 autorisations de stationnement situées sur les communes de Dommartin, Château-Chinon-Campagne et Château-Chinon-Ville,
A compter du 04 avril 2024 jusqu'au 30 juin 2025.
Toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds incomberont au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.
Pour avis

AL24013974

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 31/05/2024 concernant CHUN BEAUTE. Il fallait lire ::les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse du fonds cédé pour la validité et à l'adresse : 38 40 42 rue de Nièvre 58000 Nevers, en lieu et place de les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : 19 rue Rodier Maître Fabienne COTE, Avocat à la Cour 75009 Paris

AL24013947

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTES DE PARCELLES FORESTIÈRES

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente : Les biens sis à SAINT-FIRMIN (58270), lieudit BOIS DE LA FAYE cadastrés :
- Section B numéro 387, surface 00ha 41 a 28 ca
- Section B numéro 398, surface 00ha 39 a 20 ca
- Section B numéro 414, surface 00ha 14 a 60 ca
- Section B numéro 429, surface 00ha 52 a 12 ca
- Section B numéro 436, surface 00ha 09 a 90 ca
- Section C numéro 17, surface 00ha 09 a 70 ca
La vente doit avoir lieu moyennant le prix de SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS(6 672,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter de ce jour, pour faire connaître à Maître Thibaut MARIE notaire à NEVERS, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

AL24013932

Maître Aurélie Pouviaud,
Notaire à Fours (Nièvre),
1 Route de Luzy

AVIS DE VENTE DE PARCELLE BOISEE

(art. L331-19 du Code forestier)

M. Michel MARTIN, demeurant à FLETY (58170), 24 rte de Millay, Domaine des Bois, Mme Sylvia MARTIN, demeurant à BRIE COMTE ROBERT (77170), 36bis av. Victor Hugo, Mme Valérie MARTIN, demeurant à THERVAY (39290), 5, rue du Revet, rendent public par la présente insertion la vente de parcelles boisées ci-après : Commune de LAROCHE MILLAY(58370), les parcelles Section F n°51, lieudit BOIS DES CROTTELEES, contenance 0ha 17a 53ca ; Section G n° 617, lieudit BOIS DE BUZON, contenance : 1ha 17a 60ca ; Section G, n° 835, lieudit BOIS DE BUZON, contenance : 0ha 48a 45ca, Contenance totale : 1ha 83a 58ca. Moyennant le prix de TROIS MILLE EUROS (3 000,00 euros), aux conditions de droit commun.
Les propriétaires de parcelles boisées contiguës aux parcelles objet de la vente disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Me POUVIAUD, notaire à FOURS (58250) 1 route de Luzy, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils entendent exercer leur droit de préférence aux prix et conditions sus-indiqués.
Pour avis.

AL24013953

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
Au Palais de Justice à NEVERS
(Nièvre),Place du Palais,
LE MARDI 2 JUILLET 2024 à 10h30
COMMUNE DE FOURCHAMBAULT
(Nièvre)
Lot unique : Un ensemble immobilier situé 2 Impasse du Cimetière, 58600 FOURCHAMBAULT, l'ensemble étant cadastré Section AL n°201 pour une contenance totale de 5ha 12a 91ca.

Sur la mise à prix de :
Cinq Cent Mille Euros (500 000 €)

Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 325 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 29/05/2024. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 18 juin 2024 à 14h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL24013962

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Ciez (58) 15 ha 62 a 19 ca 'LE BOURG' : AB-0198-0199 - 'DE BOUHY' : AB-0197 - 'FERTIOT' : ZD-0040J-0040K - 'CHAMPS DE LA MAISON' : ZD-0035 - 'CHAMPS COULLONS' : ZE-0010 - 'LES CRIOTS' : ZI-0003 - 'CHAMPS VOYAU' : ZN-0172J-0172K - 'CHAMP DES PRES' : ZV-0151 - 'LES CHETIFS PRES' : ZV-0142-0144
Cmne de Tracy-sur-Loire (58) 37 a 20 ca 'LE CHAMP DE LOPIN' : ZE-0027A-0027B
Cmne de Guipy (58) - Biens occupés - 75 a 20 ca 'LES COURS' : ZI-0006
Cmne de Saint-Martin-sur-Nohain (58) - Biens occupés - 10 ha 77 a 48 ca 'LES CHAMPS JARRY' : ZB-0220 - 'VILLARDEAU' : ZC-0025 - 'CHAMPS DES VEUVES' : ZC-0205 - 'CHAMP DES RAMASSES' : ZD-0005
Cmne de Menestreau (58) – biens occupés - 87 a 30 ca 'LA VALLEE DES PARQUETS' : ZE-0049J-0049K
Cmne de La Machine (58) 2 ha 27 a 77 ca 'RUE SERGENT BOUVET' : AO-0079 - 'LES MARIZYS' : AO-0080 - '0004 RUE DES MARIZYS' : AO-0081A-0081Z - 'AV DE LA REPUBLIQUE' : AT-0609
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/06/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24013986

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 22 mai 2024,
Mr PERROT Jean, et Mme TOURNIER Yolande Alice Marie-Ange, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 31 rue Colette, mariés à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 3/8/1968, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,
Ont déclaré conjointement, convenir dans l'intérêt de leur famille de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
POUR INSERTION
Me CAVET-JACOB Emeline, Notaire.

AL24013999

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL D'AVOCAT GILBERT MARTIN

SELAS en liquidation
au capital de 15.000€
Siège de liquidation
12 rue Clerget - 58000 NEVERS
534 921 531 RCS NEVERS

Le 17 mai 2024, au siège de liquidation, l'associé unique a approuvé le compte de liquidation dressé par M. Gilbert MARTIN, liquidateur dt 12 rue Clerget – 58000 NEVERS et prononcé la clôture de liquidation de la société.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, G. MARTIN

AL24013943

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CERCY PROMOTION
SARL en liquidation
au capital de 7 622.45 €
Siège social : 5, rue des Ecoles
58340 CERCY LA TOUR
338 346 109 RCS NEVERS

L'AGO du 04/04/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Jean TERRIER dt à CERCY LA TOUR (58) - 5, rue des Ecoles, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24013935

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL EUROPUB

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social et siège de la liquidation :
14 B rue Elsa Triolet
58640 VARENNES-VAUZELLES
402 398 796 RCS NEVERS

Le 30/04/2024, les associés ont a approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2023.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24013956

DISSOLUTION

MONZA TERRE SARL au capital de 2.100 € Siège social : 46, av. du Général de Gaulle NEVERS (58) RCS NEVERS 531.121.846 Suivant procès verbal de l'AGE du 15/05/2024 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/05/2024 et sa liquidation amiable sous le régime légal. A été nommé comme liquidateur M. Sébastien BUVAT demeurant 66, rue de Nièvre 58000 NEVERS avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle ci. Le siège de la liquidation est fixé 46, av. du Général de Gaulle 58000 NEVERS.

AL24013963

CLÔTURE DE LIQUIDATION

RC CONSTRUCTION
SAS en liquidation au capital de 500 €
Siège Social : 12, Rue des Pâtureaux –
58180 MARZY
981 435 985 RCS NEVERS

M. Sébastien CHARRIER dt à MARZY (58) – 12, rue des Pâtureaux, Associé Unique et liquidateur, a, par décisions du 29/05/2024, approuvé le compte définitif de liquidation et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/03/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24013996

// CONSTITUTION

IMMATRICULATION

Par acte SSP en date du 27.05.2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI AGATHIB
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et à titre exceptionnel la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social : 60, route de Neuilly – 58320 Pougues-les-Eaux
Capital social : 1.000,00 euros
Gérance : M. Guillaume DUDRAGNE et Mme Deborah BEZE, demeurant ensemble 60, route de Neuilly – 58320 Pougues-les-Eaux,
Agrément des cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles entre Associés uniquement, pour toute autre cession à un tiers non associé, les cessions sont soumises à un agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL24013930

Maître Marianne HEIM
Notaire
26 rue de Paris
03200 VICHY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marianne HEIM, Notaire à VICHY (03200), le 30 avril 2024, a été constituée une société aux caractéristiques suivantes :
Forme : société civile immobilière
Dénomination : **SCI USKO**
Siège social : CERCY LA TOUR (58340), 9 route des Fontaines Noires – lieudit Champceloup
Objet : acquisition, gestion par bail, mise en valeur ou vente de tous immeubles bâtis ou non en quelque endroit qu'ils se trouvent
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Capital : 1.600 EUR constitué d'apports en numéraire
Gérant : Madame Pauline LETIERS, demeurant à ABREST (03200), 1 impasse des Frênes
Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés à la majorité des deux tiers
Immatriculation : RCS NEVERS
Pour avis

AL24013948

Socic CABINET JEAN-LUC JAVELAUD

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/05/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GAMING CAFE Objet social : Cybercafé, Achat et vente de boissons non alcoolisées et de produits alimentaires ; Achat, vente et location de matériel informatique, console de jeux, PC, jeux de société ; Vente de service tels que l'impression de documents, l'aide informatique, l'accès à Internet ; Organisation d'évènements et tournois sur site et/ou en ligne ; Achat et vente de goodies et produits dérivés sur site et/ou en ligne ; Création de contenu sur Internet, streaming et montage audio/photo/vidéo ; Généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières (en ce compris la prise à bail et l'acquisition de biens immobiliers), industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation. Siège social : 32 rue du Commerce 58200 Cosne Cours sur Loire. Capital : 100 € Durée : 99 ans Président : M. BEDARD Jimi, demeurant 48 Résidence des Châtaigniers 45800 Saint Jean de Braye Directeurs Généraux : M. BEDARD Léo, demeurant 8 Quai Georges Simenon 18300 Saint Thibault Admission aux assemblées et droits de votes : dans les conditions légales et statutaires Clause d'agrément : Cession libre entre associés et soumise à agrément envers les tiers Immatriculation au RCS de Nevers

AL24013965

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARZY du 27/05/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : NMC INVEST.
Siège social : 5 impasse de Busserolles, 58180 MARZY.
Objet social : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Cédric MANEVY, demeurant 5 impasse de Busserolles – 58180 MARZY.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés, agrément des associés dans les autres cas représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL24013967

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé en date du 1 avril 2024,à SERMOISE SUR LOIRE.
Dénomination : NV EXPERTISES.
Sigle : SASU.
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Objet : Évaluation des risques professionnels et spécialisés en risques chimiques
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social variable (montant minimum) : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Pas de Clauses.
Siège social : 6 Rue Georges MALVILLE 58000 SERMOISE SUR LOIRE.Dans les conditions statutaires et légales
Ont été nommés :
Président : Madame Nathalie VIEIRA 6 Rue Georges MALVILLE 58000 SERMOISE SUR LOIRE.
Pour avis.
MME VIEIRA Nathalie
La société sera immatriculée au RCS NEVERS.

AL24014009

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), 22, avenue du champ de foire, le03/06/2024, en cours de publication, il a été constitué un Groupement forestier dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION :Groupement forestier de la GRIMONDAINE
SIÈGE SOCIAL : CHAMPLIN (58700) 14 rue de l'église.
OBJET : Le groupement forestier a pour objet :
- La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation, l'acquisition, éventuellement la vente ou les échanges et la gestion des massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables qui seront ainsi constitués, de ceux qui sont apportés comme il est dit ci-après et de tout autres qui pourraient être ultérieurement acquis, reçus ou apportés-
La souscription de tout emprunt nécessaire à la réalisation des opérations susvisées, consentir toutes garanties réelles ou non pour l'obten-

ANNONCES LÉGALES

tion de ces prêts.- La production de bois- La captation de carbone et, en conséquence, la réception de crédit-carbone- Et généralement toutes opérations quelconques qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou qui en dérivent normalement,pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil du groupement
CAPITAL SOCIAL : TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (383600,00 euros) divisé en 3836 parts de CENT EUROS (100,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 3836.
Variabilité du capital Le capital est variable dans les limites suivantes :
- 2 000 000 euros euros pour le capital maximum autorisé ;
- 100 000 euros euros pour le capital minimum autorisé.
GÉRANTS : Monsieur Jean-Marc André François MARINGE,demeurant à PARIS (75016), 17, rue Mirabeau, et Monsieur Adrien Hubert Jacques Jean MARINGE demeurant à VITRY-SUR-SEINE (94400), 85, rue Pasteur
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.
DUREE : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis

AL24014010

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

HB TRAVAUX PUBLICS
Société à responsabilité limitée
au capital de 120 000 euros
Siège social
4 bis rue des Prunelliers
89100 ST MARTIN DU TERTRE
790 876 098 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2024, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant Monsieur Rachid HAMZAOUI, demeurant 2 Boulevard des Castors 89100 SENS, pour une durée illimitée.
Pour avis, la Gérance

AL24013811

LDS GROUPE

NON DISSOLUTION

VAL+ Distribution
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 3 Rue de Brazza
89000 AUXERRE
904 976 180 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 2 mai 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL24013922

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 22.5.2024 les associés de la SARL AUTO VITRAGE AUXERROIS au capital de 100.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 30, rue de Sommeville, 500 810 783 RCS AUXERRE, ont décidé de transférer le siège social à compter du même jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Siège social : AUXERRE (89000) 30, rue de Sommeville NOUVELLES MENTIONS : Siège social : VILLEFARGEAU (89240) 17, allée des Champsbleaux.

AL24013933

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA CALANQUE
SARL au capital de 120000 €
Siège Social : Lieu Dit LA CALANQUE
89170 ST FARGEAU
798371936 RCS de AUXERRE

Par AGE du 01/01/2024, il a été décidé à compter du 01/01/2024 : - De prendre pour nouvel objet social les activités de : Bar et restaurant Statuts modifiés en conséquence Mention au RCS de AUXERRE

AL24013966

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 22.5.2024, les associés de la SAS FIVEFAMILY au capital de 1.000€, siège social à DEUX RIVIERES (89460) Cravant 11, route de Paris, 984 421 925 RCS AUXERRE, a augmenté le capital par apport en nature. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital : 1.000€ NOUVELLES MENTIONS : Capital 418.000€.

AL24013969

FIDAL AVOCATS

MODIFICATION GOUVERNANCE

SOFIGODARD - SOCIETE FINANCIERE GODARD
Société par actions simplifiée
au capital de 744 000 euros
Siège social : 10 rue Henri Surier -
89400 MIGENNES
505 850 511 RCS SENS

Le 28 mars 2024, les associés ont décidé de nommer en qualité de Président, à compter du même jour, Monsieur Philippe GODARD, domicilié 28 rue de l'Eglise - 89230 Villeneuve Saint Salves, en remplacement de Monsieur Michel Godard, démissionnaire.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL24013971

FIDAL AVOCATS

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI PORT MICHEL
Société civile au capital de 7.200 euros
Siège social :10 rue Henri Surier -
89400 MIGENNES
488 775 214 RCS SENS

Le 28 mars 2024, les associés ont décidé de nommer en qualité de Gérant, à compter du même jour, Monsieur Philippe GODARD, domicilié 28 rue de l'Eglise 89230 Villeneuve Saint Salves, en remplacement de Monsieur Michel Godard, démissionnaire.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL24013972

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AUBRAY Didier
SARL au capital de 7500€
Hôtel d'Entreprise de l'Avallonnais
ZA La Grande Corvée
89200 AVALLON

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2024 l'Associé Unique a décidé :- de transférer le siège social du Hôtel d'Entreprise de l'Avallonnais - ZA La GrandeCorvée, 89200 AVALLON au 6 Rue du Tilleul – Lieu-dit : Tameron – 89660 MONTILLOT àcompter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avisLa GéranceDENOMINATION

AL24013982

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire 5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

MODIFICATION OBJET SOCIAL

ALL PROPERTY INVESTMENT SAS au capital de 1.000,00 Euros Siège social : AUXERRE (89), 11 Rue du Grand Caire, 953 347 291 RCS d'AUXERRE Par décision prise en AGE le 31/05/2024, il a été décidé d'étendre l'objet social et de le compléter comme suit : Toutes prestations de services et de conseils notamment dans les domaines de l'immobilier, gestion, management, formation et l'organisation d'entreprise. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au RCS d'AUXERRE. Pour avis et mention.

AL24013992

MODIFICATION DU CAPITAL

ALCOS
SAS au capital de 40 000 €
ramené à 30 000 €
Siège social : Route de Clamecy
ZA des Champs de Coulanges
89480 COULANGES-SUR-YONNE
808 668 842 RCS AUXERRE

Il résulte d'une AGE du 23/02/2024 et des décisions du Président du 30/03/2024 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 30/03/2024 :
Capital social :
- ancienne mention : 40 000 €
- nouvelle mention : 30 000 €

AL24013998

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 31.5.2024, les associés de la SAS BCH au capital de 182.081€, siège social à TOUCY (89130) Route de Joigny, 753 103 324 RCS AUXERRE, ont décidé de transférer le siège social à compter du même jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Siège social : TOUCY (89130) Route de Joigny NOUVELLES MENTIONS : Siège social : VENOY (89290) 80, rue des Trois Soleines.

AL24014003

MODIFICATION DU CAPITAL

LE SILO ROUGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 18 000,00 euros
Siège social : 14 rue de la Maladière –
89200 AVALLON
832 771 935 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 16/05/2024 l'assemblée générale :
- a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 2 000 € pour le porter à 18 000 € par création de 2 parts sociales d'une valeur de 1 000,00€ chacune.
- a constaté la souscription, la libération des parts et en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par l'opération.
Pour avis, la Gérance.

AL24014005

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Société civile immobilière R 2 K
au capital de 5000 €
RCS AUXERRE 531 891 117

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18/05/2024 les associés de la SCI R2K ont décidé de transférer le siège social du 44 avenue Pasteur à AUXERRE (89000), au 16 rue Sainte Marguerite à BEAUNE (21200). Suite au décès de Monsieur James KOERPER (gérant), Madame Catherine KOERPER demeurant au 16 rue Sainte Marguerite à BEAUNE, a été nommée gérante pour une durée illimitée.
Ces modifications seront publiées au Registre du Commerce et des Sociétés tenu aux greffes des Tribunaux de Commerce d'AUXERRE et de DIJON.
Pour avis et mention.

AL24014012

NOMINATION DE GÉRANT

EARL CHEVRETTE ET GRENOUILLETTE
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 7 500,00 €
Siège social : La Plauderie -
89220 SAINT-PRIVÉ
813 053 774 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2024 a nommé M. Anthony RAPIN, demeurant à SAINT-PRIVÉ (89220), 1332 chemin de la Plauderie, aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL24014014

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE du 18.03.2024, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de PARIS ST-HYACINTHE le 05.04.2024, sous les mentions Dossier 2024 00011094, Référence 7544P61 2024 A 03244, la Société « SELARLU DEPOUHON CAROLINE », SELARL unipersonnelle capital de 800.000 €, dont le siège social est à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) 17, avenue du Château, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 789 202 496, a vendu à la Société « PHARMACIE DE LA BAULCHE », SELARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) 17, avenue du Château, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 925 221 541, une officine de pharmacie exploitée à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000), 17 Avenue du Château, pour laquelle le vendeur est immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le n° 789 202 496, moyennant le prix principal de 5.800.000 €, stock de marchandises en sus, et sous la condition suspensive de l'enregistrement par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la déclaration d'exploitation du Cessionnaire conformément à l'article L.5125-9 du Code de la Santé Publique, ladite condition suspensive ayant été réalisée suivant certificat d'inscription de l'acquéreur à l'ordre des pharmaciens du 20.05.2024.
L'entrée en jouissance est fixée au 15.07.2024.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la correspondance et la validité chez la SCP MARTIN-TOTAL (QUALIJURIS 89), Commissaire de Justice, à AUXERRE (89000) 4 bis, rue Soufflot.

AL24014007

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la commune de Carisey
Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0220 du 6 mai 2024
une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 9,63 ha et d'une puissance totale de14,64 MWc sur le territoire de la commune de CARISEY,déposée par la SAS FRANSOL 28 (Kronos Solar), **sera ouverte du vendredi 7 juin 2024 (9 h) au lundi 8 juillet 2024 (18 h30)**, soit une durée de 32 jours consécutifs, à la mairie de CARISEY.
Sont désignés Monsieur Valentin MARTIN, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Madame Jacqueline LAROSE, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.
Le dossier de demande d'un permis de construire (comprenant une étude d'impact), une attestation d'absence d'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 7 juin 2024 (9 h) au 8 juillet 2024 (18 h 30) à la mairie de CARISEY**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les lundis de 17h à 18 h 30 et les jeudis 14 h à 17 h 30).
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 7juin 2024 au 8 juillet 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
> soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-carisey@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
> soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de CARISEY (89360), 2 place de la Mairie,
ou
- courrier adressé à la mairie de CARISEY (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, **le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public**, qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie de CARISEY, les :**
- vendredi 7 juin 2024, de 9 h à 12 h,
- samedi 22 juin2024, de 9 h à 12 h,
- lundi 8 juillet 2024, de 15 h 30 à 18 h 30.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de CARISEY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Étienne TRICHARD, Directeur France pour la SAS FRANSOL 28 (Kronos Solar) - 29 rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - email :etienne.trichard@kronos-solar.fr - Tel : 06.62.76.41.26.

AL24013695

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur les communes de VOUTENAY-SUR-CURE, PRÉCY-LE-SEC, JOUX-LA-VILLE, GIROLLES, ANNAY-LA-CÔTE ET LUCY-LE-BOIS
Par arrêté préfectoral n° PREF-SGAD-BE-2024-0253 du 31 mai 2024, une enquête de 31 jours, préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision des périmètres de protection du captage des Boulerons situé sur le territoire de la commune de Voutenay-sur-Cure et à la demande d'autorisation, au titre du code de la santé publique, de prélever et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au bénéfice des communes de Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec, Girolles, Lucy-le-Bois et Joux-la-Ville, est prescrite du lundi 24 juin 2024 à 9 h au mercredi 24 juillet 2024 à 17 h.
Les communes de Saint-Moré, Thory, Sainte-Colombe, Provency, Athie, Sauvigny-le-Bois sont concernées par le périmètre de protection éloignée.
Sont désignés par le tribunal administratif de Dijon, Madame Geneviève GARCIA, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et Monsieur Gilles PEYLET, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :
- en mairies de Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec, Girolles, Lucy-le-Bois et Joux-la-Ville, communes concernées par le périmètre de protection rapprochée et par le prélèvement et la distribution de l'eau, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État(www.yonne.gouv.fr), à la rubrique Actions de l'État-Environnement - Déclaration d'utilité publique - Enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions, avant le mercredi 24 juillet 2024 à 17 h :
- sur les registres ouverts en mairies de Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec, Girolles, Lucy-le-Bois et Joux-la-Ville,
- par écrit à la commissaire enquêtrice - Mairie de Voutenay-sur-Cure, siège de l'enquête - 30 route départementale 606 - 89270
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dup-voutenaysurcure@yonne.gouv.fr
(Les observations transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public,
à la mairie de Voutenay-sur-Cure (89270) - 30 route départementale 606,
- le lundi 24 juin 2024 de 9 h à 12 h,
- le mercredi 24 juillet 2024 de 14 h à 17 h
à la mairie de Précy-le-Sec (89440) - 36 Grande Rue,
- le jeudi 11 juillet 2024 de 14 h à 17 h
à la mairie de Joux-la-Ville (89440) - 3 rue de l'Eglise,
- le samedi 20 juillet 2024 de 9 h à 12 h.
Est désigné en qualité de responsable du projet Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable - 3 rue de l'Eglise 89440 Joux-la-Ville - tél :03.86.33.61.24
Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra son rapport, ses conclusions motivées et les registres d'enquête à la préfecture de l'Yonne. Elle adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Dijon.
Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.
Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairies de Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec, Girolles, Lucy-le-Bois et Joux-la-Ville, à la préfecture de l'Yonne - Bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'État.

AL24013988

// VENTE AUX ENCHÈRES

AVIS DE VENTE DE PARCELLE BOISEE

en application de l'article L 331-19 du Code forestier
Vendeur
Monsieur Georges Louis **JOUBERT**, demeurant à HOUILLES (78800), 59, rue Gabriel Péri, Rend public par la présente insertion la vente de parcelles boisées conformément à l'article L 331-19 du Code forestier.
Désignation
Sur la commune de CHATEL GERARD (89310) dont l'assiette foncière est constituée des parcelles suivantes :
Section A Numéro 120 Lieudit CHEMIN AUX PRETRES Nature Bois, futaies, taillis ha 0 a 36 ca 50
Section F Numéro 457 Lieudit LA COUME SEBILLE Nature Bois, futaies, taillis ha 0 a 09 ca 90
Section F Numéro 458 Lieudit LA COUME SEBILLE Nature Bois, futaies, taillis ha 0 a 17 ca 60
Section F Numéro 459 Lieudit LA COUME SEBILLE Nature Bois, futaies, taillis ha 0 a 18 ca 05
Contenance Totale : 0ha 82a 05ca
Moyennant le prix de : **MILLE EUROS (1 000,00 €)**
Le prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Corentin Dréau Notaire à Avallon (89200). Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance auront lieu au jour de la signature de l'acte authentique de vente.
Les propriétaires de parcelles boisées contiguës à la parcelle objet de la présente vente disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON (89200) 4 rue de Lyon par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils entendent exercer leur droit de préférence aux prix et conditions sus-indiqués.
Pour unique insertion.
Le notaire.

AL24013990

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

VENTE DE PARCELLES BOISEES

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 et suivants du Code forestier, avis est donné de la vente des biens ci-après :
-A **SEMENTRON (89560)** : E 222 « Sur le Bois Brûlé » 6a 80ca
-A **THURY (89520)** : AH 11 « Le Petit Cul de Loup » 28a 10ca ;X 216 « Bois de Butaux » 7a 78ca
-A **LAIN (89560)** : C 345 « Les Communaux» 1a 20ca ; C 611« Les Communaux » 30ca ; ZN 45 « La Forêt » 19a 46ca ; ZO 42 « Bois des Devaux » 94a 37ca ; ZO 43 « Bois des Devaux » 19a24ca ; ZT 45 « Vallée des Vaux » 32a 30ca; ZT 49 « Vallée de Lain » 22a 00ca.
Moyennant le prix principal de TROIS MILLE SEPT CENTS EUROS (3 700,00 EUR) euros, payable comptant à la signature de l'acte authentique, outre la provision sur droits et frais d'acquisition.
Tous propriétaires d'une parcelle boisée contiguë aux biens ci-dessus désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de 2 mois à compter de l'affichage en mairies de Lain (89), soit à compter du 6 mai 2024, de Sementron (89), soit à compter du 7 mai 2024, de Thury (89) soit à compter du 14 mai 2024, pour faire connaître à Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (89520), par lettre recommandée avec avis de réception, ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence,dans les conditions de l'article précité.
Pour avis
Me FOSSOYEUX

AL24013939

// DIVERS

SELARL ICAUNA NOTAIRES & CONSEILS
Notaires associés à 26, Rue Dilo
89600 SAINT-FLORENTIN
22, Rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 15 juin 2016,
Monsieur Bernard José Fernand TISSIER, en son vivant retraité, demeurant à CHEU (89600) 6 grande rue.
Né à MIGENNES (89400), le 3 octobre 1948.
Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à CHEU (89600), le 15 février 2024.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif de testament reçu par Maître Manon GOUX, Notaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « ICAUNA NOTAIRES & CONSEILS » titulaire d'un Office notarial à la résidence de SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, le 2 mai2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Les oppositions à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Manon GOUX, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL24013934

Notaires

ENVOI EN POSSESSION

Suivant article 1007 du Code Civil, par testament olographe en date du 04/02/2019, Madame Alice Henriette LORIDO, demeurant à AUXERRE (89000), 13 Bis rue Faidherbe, née à SURGY (58500), le 12/02/1937, décédée à AUXERRE (89000), le 31/12/2023, a institué un légataire universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt de testament, reçu par Me Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE, le 31/01/2024. Le certificat de réception dudit PV de dépôt de testament a été reçu par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, le 08/02/2024.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire susnommé, chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois.

AL24013938

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION ARTICLE 1007
du CODE CIVIL
Article 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE
LOI DU 28 NOVEMBRE2016
Suivant testament olographe en date du 4 novembre 2022 Madame Annette Blanche MOLLARD, en son vivant retraitée, ayant demeuré à MERRY SUR YONNE (89660), 11, route de Compostelle, née à PARIS (75015), le 7 décembre 1932. Veuve de Monsieur Jacques PECCENINI, et non remariée. Non soumise à un pacs ou partenariat, de nationalité française
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY le 26janvier 2024.
L'acte de notoriété-saisine a été reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY le 29 mai 2024
Desquels, il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine compte tenu du caractère universel de leur legs et de l'absence d'héritiers réservataires.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY(58500), 24 rue Marié Davy, CRPCEN 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24013961

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DEUX RIVIERES – bois-taillis - 28 ha 39 a 54 ca - 'CHEUILLY HAMEAU' : AE – 0017 – 0028 - 0029 - 'CHEUILLY' : AE - 0032 - 'COTAT DE LA FOURCHE' : D – 0068 – 0071 – 0073 – 0077 – 0079 – 0084 – 0085 – 0086 -0087 – 0088 - 0096 - 'LES LIGOTTES' : D – 0335 – 0337 – 0339 – 0347 - 0355 - 'ENVERS LA VAL DE LA FONTAI': D – 0281 – 0282 - 0293 - 'LE COTAT RAIDE' : D – 0659 – 0663 – 0677 - 0679 - 'ADROIT DE LA VAL LA FONTAI' : D – 0309 – 0319 - 0320 - 'ENVERS DU VAL LAMBERT SUD' : D - 0986 - 'LE DESSUS DU COTAT RAIDE' : D – 0591 – 0596 – 0600 – 0629 - 0630 - 'LES VAUCILLES OUEST' : D – 0563 – 0567 - 0577 - 'LES VAUCILLES EST' : D - 0365 - 'PLAIN DE BILLARDE NORD' : D – 0506 – 0508 – 0526 - 0531 - 'ENVERS DE VAL LAMBERT SUD' : D - 0538 - 'PLAIN DU VAL LES MUITS' : D – 0784 - 0787 - 'COTAT DE LA FORET' : E – 0519 – 0523 – 0532 – 0533 - 0539 - 'LE COTAT DU PUITS' : E – 0024 – 0042 – 0058 - 0061 - 'COTE DE SERPENT' : E - 0086 - 'COTAT GORCE' : E - 0510 - 'ENVERS DU VAL ST ETIENNE N' : F – 0295 – 0312 - 0332 - 'PLAIN DE BEAULIEU' : F – 0336 – 0339 – 0343 – 0347 - 0366 - 'PLAIN DE TRAINANT': F – 1084 – 1094 - 1233 - 'PLAIN DE TERRE DIEU' : F – 0395 – 0396 - 0415 - 'LES ARDILLATS' : F-0239 – 0243 – 0246 - 0250 - 'GUETTE ALOUETTE' : F – 0255 – 0267 – 0293 – 1235 - 1237 - 'PLAIN DE LA TRAMURE' : F – 1027 - 1033 - 'ENVERS DU VAL ST ETIENNE S' : F - 0042 - 'PLAIN DU VAL LES BICHATS' : F - 0560 - 'PLAIN COTE LOUPS CRAVANT' : ZH - 0011 - 'BAS DES GENIEVRES' : ZI - 0087 – Zonage : zone N du PLU.
IRANCY – bois-taillis - 2 ha 21 a 59 ca - 'LE POMMIER DOUX' : D – 0061 - 0261 - 'BOIS DE DEBATS' : D – 0185 – 0186 – 0187 - 0188 – Zonage : zone N du PLU.
LAINSECQ – terre et bois-taillis – fonds occupé en partie - 3 ha 74 a 41 ca - 'SOUS LES DESERTS' : ZD – 0029 J – 0029 K – 0035 J – 0035 K - 'LE PETIT BOIS' : ZL - 0132 - 'BOIS DE LA FORET' : ZN - 0314 - 'LA GARENNE NEUVE' : ZP - 0072 - 'LA MEHUE' : ZW - 0083 – Zonage : RNU
ROGNY LES SEPT ECLUSES – bois-taillis (ancienne carrière) - 53 a 80 ca - 'CHAMP DE MONTAGNE' : D – 0418 – Zonage : zone N du PLU
SAINPUITS – bois-taillis - 13 a 44 ca - 'LE BOIS DES BARRES' : E – 0351 C – Zonage: RNU
SAINT CYR LES COLONS – bois-taillis - 1 ha 55 a 89 ca - 'VALLEE DE VAUCHARME' : D – 0205 - 0214 - 'LES ENVERS' : D – 0271 – 0285 – Zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/06/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; ww.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014018

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE du 27/05/2024 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SAS à associé unique PROMOTION DU PRET A PORTER** 7, Rue du Temple – 89000 Auxerre (commerce de détail d'articles d'habillement). RCS LILLE METROPOLE 477.280.846. Administrateurs judiciaires : la SELARL FHB prise en la personne de Me BOURBOULOUX Helene 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, et la SELAS BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES prise en la personne de Maître MIQUEL Laurent 119 rue Jacquemars Giélée 59000 Lille, avec mission d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SCP BTSG prise en la personne de Maître Antoine BARTI 445, boulevard Gambetta Tour Mercure 6ème étage 59200 TOURCOING, et la SELAS M.J.S.PARTNERS représentée par Maître Nicolas SOINNE 65 boulevard de la République 59100 ROUBAIX, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24013991

Regardez-nous sur YouTube

ANNONCES LÉGALES

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM ARDUIN-SORDYL
Société civile de moyens
en cours de liquidation
au capital de 6 000,00 euros
Siège social et siège de la liquidation :
5 Bis route de Prunoy – Charny
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
Liquidateur : M. Noël ARDUIN
demeurant 9 chemin du Vernoy – Charny
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
452 820 525 RCS SENS

Par AGE du 31/12/2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, le liquidateur.

AL24013928

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION

INSTITUT MGN
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 euro
Siège social : 70 Avenue Jean Jaurès
89400 MIGENNES
Siège de liquidation : 11 Rue Romain Rolland
89300 JOIGNY
845 232 479 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 15 MAI 2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 MAI 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Julie MAIGNIEN, demeurant 11 Rue Romain Rolland 89300 JOIGNY, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 11 Rue Romain Rolland 89300 JOIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24013944

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : AU VRAI CHABLIS.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 36000 euros.
Siège social : Place DU GENERAL DE GAULLE, 89800 CHABLIS.
333463909 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2024. Monsieur Thierry WOLFF, demeurant 20 Avenue Jean Jaures 89800 Chablis a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL24013955

// CONSTITUTION

FIDUCIAL
SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

DR GUENEAU-LENAIN A Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Chirurgien-Dentisteau capital de 10 000 euros Siège social : 4 boulevard Dussautoy89560 COURSON LES CARRIERES
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COURSON LES CARRIERES du 6 mai 2024, ila été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Dénomination sociale : DR GUENEAU-LENAIN A. Siège social : 4 boulevard Dussautoy, 89560 COURSON LES CARRIERES Objet social : l'exercice de la profession de Chirurgien-Dentiste Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 10 000 euros Gérance: Madame Agnès GUENEAU-LENAIN, demeurant 3 rue des hâtes 89560 COURSON LES CARRIERES Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. Pour avis La Gérance

AL24013920

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30 janvier 2024, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TVMTW
Capital : 1000 euros divisés en 4 parts :
- Valentine WOLFF apporte 300 € à la société
- Thierry WOLFF apporte 300 € à la société
- Mathilde WOLFF apporte 200 € à la société
- Thomas WOLFF apporte 200 € à la société

Siège social : 20 avenue Jean Jaurès 89800 CHABLIS
Objet : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Gérant : Mme WOLFF Valentine demeurant 20 avenue Jean Jaurès 89800 CHABLIS
La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL24013949

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du «11/05/2024», constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :Dénomination sociale : DECO TRANSPORTS ROADING EVENTS TEAM Capital social : 1000 euros Siège social : 3 Rue D'Entrains-les Fragnes, 89520 Treigny Perreuse St Colombes Objet : Toutes opérations commerciales se rapportant aux Activités de soutiens aux spéctacles Présidente : Mme Chauvel Emilie demeurant 3 Rue D'Entrains-les Fragnes, 89520 Treigny Perreuse St Colombes, Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre. Pour avis.

AL24013925

SELARL Sylvie LELIEVRE,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire à AVALLON (89), le 29/05/2024 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes:
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Dénomination : GFA DES MOIRON
Siège : GUILLON-TERRE-PLAINE (89420), 3 grande rue, Courterolles.
Durée : 99 années.
Capital social : 159 000 EURLes apports sont en nature.
Gérants : M. Gérard MOIRON et Mme Claudette MOIRON née DERIVE, dmt ens. à GUILLON (89420), 3 Grande Rue, Courterolles.
La durée de leurs fonctions est illimitée.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
Le Notaire.

AL24013959

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, notaire à SENS (89100), 1 place des héros, le 28 mai 2024, a été constituée une société civile immobilière entre :
M. Franck André Roger GESSERAND, époux de Madame Florence MONNIER, demeurant à PERCENEIGE (89260) 5 rue des Lilas VILLIERS BONNEUX, né à SENS (89100) le 4 avril 1966.
Mme Florence MONNIER, épouse de Monsieur Franck André Roger GESSERAND, demeurant à PERCENEIGE (89260) 5 rue des Lilas VILLIERS BONNEUX, née à JOIGNY (89300) le 4 juin 1968.M. Gaëtan André Roger GESSERAND, demeurant à PERCENEIGE (89260) 21 rue des Primevères, né à SENS (89100) le 29 mai 1998.
Objet : acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire,
Dénomination sociale : SCI IMMOBILIER GESSERAND
Siège social : PERCENEIGE (89260) 5 rue des Lilas VILLIERS BONNEUX.
Durée : 99 ans
Capital social : deux mille euros (2.000,00 eur).
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Co-gérants statutaires : M. Franck GESSERAND et Mme Florence MONNIER épouse GESSERAND susnommés.
La société sera immatriculée au RCS de SENS
Pour avis
Le notaire.

AL24013985

Notaires

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître VILLECOURT Vincent, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20Boulevard du 11 Novembre, le 30 mai 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet :
l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire,l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : RCMC
Le siège social est fixé à : MONTIGNY LA RESLE (89230) 2 D voie Romaine
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)
Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Rémi COURTY et Madame Céline-COURTY
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL24013987

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/06/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI MSCG
Forme : SCI
Capital social : 100 €
Siège social : 2 rue de l'abreuvoir, 89113 CHARBUY
Objet social : acquisition,la construction,la propriété,l'administration et notamment par la mise en location l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis
Gérance : Mme Marie DE OLIVEIRA demeurant 2 rue de l'abreuvoir, 89113 CHARBUY
M. Stéphane GELIOT demeurant 2 rue de l'abreuvoir, 89113 CHARBUY
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24013995

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Villebougis du 21 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en nom collectif
Dénomination sociale : SNC DE SAINT GEORGES
Siège social : 2 route de Brannay - Hameau de Saint Georges, 89150 VILLEBOUGIS
Objet social :
La réalisation de tous travaux agricoles sous forme de prestations de services et l'achat, la location et la vente de matériels,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Associés en nom :
Monsieur Damien RENOUX, demeurant 12 bis rue des Brières 89150 BRANNAY
Monsieur Stefan RENOUX, demeurant 37 rue Jacques Picavet 59130 LAMBERSART
Gérance :
Monsieur Damien RENOUX, demeurant 12 bis rue des Brières 89150 BRANNAY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Siège du Tribunal de commerce de Sens.

AL24014017

JURIDIQUE

Le délai légal de rétractation pour les achats conclus à distance

L'article L.121-20-12 du Code de la consommation dispose qu'en cas d'achat réalisé à but privé par internet, par téléphone ou par voie postale (vente par le biais de catalogues imprimés reçus par La Poste), l'acheteur dispose d'un délai de 14 jours pour changer d'avis. C'est le droit de rétractation.

Si vous exercez ce droit, en tant que consommateur, le vendeur doit vous rembourser le bien ou la prestation de service commandé.
Mais attention, certains achats ne sont toutefois pas concernés, comme par exemple, les services de transport de biens, les biens périssables, ceux confectionnés à la demande... Entre professionnels, le droit de rétractation de 14 jours n'existe que pour les contrats conclus hors de l'établissement (hors des locaux, en ligne), pour lesquels l'objet du contrat n'entre pas dans le champ d'activité de l'entreprise (ex : vente d'extincteurs à un exploitant agricole), et à condition que l'acheteur emploie 5 salariés ou moins.

Lorsqu'un consommateur, ou un professionnel qui agit hors champ d'activité de l'entreprise, signent un contrat à distance, par exemple à la suite d'un démarchage téléphonique ou en dehors de l'établissement du professionnel, ils disposent d'un délai de 14 jours pour se rétracter. En pratique, lorsqu'ils souhaitent exercer ce droit, ils doivent envoyer au professionnel le formulaire de rétractation qui figure, en principe, dans le contrat, dans ce délai de 14 jours.

Le calcul du délai de 14 jours

Précision importante : pour apprécier si le droit de rétractation a été exercé dans le délai légal de 14 jours, il faut prendre en compte la date de l'envoi de la lettre par laquelle il se rétracte et non la date de réception de celle-ci. La Cour de cassation a eu l'occasion de le rappeler dans un arrêt du 12 juillet 2023 (n°22-10778.)

Le 4 septembre 2020, une personne avait signé, à distance, un contrat de prestation de services avec un professionnel. Le 18 septembre suivant, elle avait envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception par laquelle elle exprimait son intention d'exercer son droit de rétractation et demandait la restitution de l'acompte qu'elle avait versé. Cette lettre ayant été reçue le 23 septembre seulement, soit 18 jours après la conclusion du contrat, le tribunal judiciaire avait considéré que le droit de rétractation avait été exercé hors délai.

Une décision censurée par la Cour de cassation qui a affirmé que c'est la date d'envoi de la lettre, et non pas celle de sa réception, qu'il faut prendre en compte pour apprécier si le droit de rétractation a été exercé dans le délai requis ou non.

Marie Charrier-Ennaert

Le délai légal de rétractation pour les achats conclus à distance

La loi n° 2024-344 du 15 avril 2024 est venue prévoir, parmi d'autres mesures encourageant l'engagement bénévole et le volontariat, la possibilité pour les salariés de faire des dons de jours de repos et de congés payés, sous forme monétisée, à certaines associations ou fondations.

LES SALARIÉS PEUVENT FAIRE DON DE JOURS DE REPOS ET DE CONGÉS PAYÉS À CERTAINS ORGANISMES
L'article 5 de la loi prévoit la possibilité pour un salarié de donner, sous forme monétisée, un certain nombre de jours de repos et de congés non pris à un organisme défini par le Code général des impôts.

Ainsi, par dérogation à l'article L 3121-59 du Code du travail et aux stipulations conventionnelles applicables dans l'entreprise, l'établissement ou la branche concernés, tout salarié peut, en accord avec son employeur, renoncer sans contrepartie (dans une limite qui sera fixée par décret), à des jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un organisme.
Afin de garantir l'effectivité des congés payés, cette possibilité de don concerne le congé payé annuel pour la durée excédant 24 jours ouvrables. Ainsi, il résulte de cette nouvelle disposition que le don ne peut porter que sur la 5e semaine de congés payés.

L'organisme bénéficiaire des jours de repos est choisi d'un commun accord entre le salarié et l'employeur parmi ceux mentionnés aux a ou b du 1 de l'article 200 du Code Général des Impôts. Autrement dit, ce don de jours de repos non pris pourra bénéficier notamment aux :
Fondations ou associations reconnues d'utilité publique, fondations universitaires ou fondations partenariales, ainsi que l'éventuelle fondation de l'entreprise,

Œuvres ou organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la mise en valeur du patrimoine artistiques, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr